Trescal

Politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)

Certifiée par le Comité éthique

Dernière révision : septembre 2022

Document public

1. Introduction

1.1 Raison d'être

Chez Trescal, nous considérons que notre entreprise fait partie d'un écosystème. Mettre la calibration au service de la performance de nos clients est notre mission : elle va de pair avec le maintien d'une gouvernance exemplaire, une contribution positive à la société dans son ensemble et avec la préservation de l'environnement.

Les considérations environnementales, sociales et de bonne gouvernance (ESG) sont des piliers essentiels de notre stratégie d'entreprise. Nous nous engageons à protéger nos collaborateurs, nos clients, nos fournisseurs, les ressources naturelles et l'environnement.

Notre politique ESG s'appuie sur notre Charte éthique, qui engage tous les collaborateurs Trescal à entreprendre leurs activités avec intégrité. Chacun et chacune au sein de l'entreprise s'engage à soutenir la politique ESG.

1.2 Périmètre

Cette politique s'applique à tous les intervenants et contractants travaillant avec Trescal et ses sociétés affiliées (le « Groupe »).

La politique a été approuvée et avalisée par le Comité exécutif de Trescal. Elle est alignée sur les lois et normes industrielles en vigueur, telles que le système de management environnemental ISO 14001. Des modifications sont autorisées conformément aux lois ou réglementations locales, lorsque les exigences sont plus strictes.

1.3 Rôles and responsabilités

Rôle	Responsabilité
Comité exécutif	• Fixe l'orientation stratégique d'ensemble pour la gestion de la politique ESG à l'échelle du Groupe • Alloue les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la politique ESG dans toute l'entreprise • Révise périodiquement les programmes et les performances ESG
Comité ESG	• Incarne l'organe de supervision et de consultation lors du développement, de la mise à jour et de l'entretien de la stratégie ESG de Trescal, de sa politique ESG, des normes et des objectifs globaux • Fait preuve de leadership et promeut les valeurs de l'entreprise dans toutes les questions relatives à l'ESG
Directeur ESG Groupe	• Définit et met à jour la stratégie ESG de Trescal, la structure de sa gouvernance, les normes pertinentes, les outils ainsi que l'expertise ESG requise • Supervise la politique ESG, sa mise en œuvre et son efficacité

	• Favorise l'innovation et l'amélioration continue, notamment par le suivi des tendances • Gère les audits ESG annuels auprès des auditeurs externes, prépare le rapport
Direction pays	• Est responsable de la performance ESG à l'échelle du pays ainsi que du respect des politiques et normes ESG • S'assure de l'adéquation des ressources par rapport aux objectifs ESG locaux visés • Signale les manquements importants à la conformité aux dirigeants concernés et au Directeur ESG

2. Politique

Cette politique traite des principes auxquels Trescal s'engage en matière d'environnement, de société et de gouvernance. Ces principes sont au cœur de notre mode de fonctionnement et doivent être respectés à tout moment.

Principe I : nous menons nos activités d'une manière éthiquement responsable et en assurons la surveillance par une gouvernance appropriée

- Notre engagement à respecter les lois et les exigences internes fait partie de notre culture. Il est renforcé par des communications et des indicateurs de performance dédiés.
- Le management s'assure de la mise en œuvre des politiques, procédures etprocessus de contrôle du risque afin de garantir la conformité ainsi que le respect des lois et des réglementations en vigueur.
- La certification selon des normes mondiales reconnues est considérée comme la meilleure pratique.
- Nos techniciens signent la charte des bonnes pratiques en matière d'étalonnage, de test et de mesure afin de garantir leur engagement technique.

Principe II : nous intégrons les considérations ESG dans nos services

- Nous veillons à ce que les considérations ESG soient intégrées dans les processus d'analyse et de prise de décision pour la conduite de toutes nos affaires.
- Nous demandons à nos principaux fournisseurs de se conformer à nos politiques QHSE.

Principe III : nous donnons à nos collaborateurs les moyens de vivre des expériences professionnelles uniques

- Nous encourageons et soutenons les programmes destinés à promouvoir et améliorer la santé physique et mentale de nos collaborateurs ainsi que leur bien-être.

- Nous offrons à nos collaborateurs des conditions de travail sûres et nous mettons tout en œuvre pour les protéger contre les risques de santé potentiels et les blessures. Tous les salariés sont tenus de signaler les conditions ou les comportements dangereux.
- Nous nous engageons à offrir l'égalité des chances en matière d'emploi et à créer un environnement de travail diversifié, inclusif et positif où le harcèlement et la discrimination n'ont pas leur place.
- Les collaborateurs sont tenus d'agir de manière éthique, de veiller sur leurs collègues et de s'exprimer de façon respectueuse via la Ligne Intégrité.

Principe IV : nous investissons dans la santé de la planète

- Nous agissons en faveur de la durabilité environnementale en minimisant notre impact sur le climat, l'énergie et les déchets.
- En tant que société de services, nous réduisons notre empreinte carbone par des actions ciblées sur nos sites et notre flotte de véhicules.
- Notre visons la neutralité carbone d'ici 2040.

Principe V : nous agissons avec intégrité

- Trescal défend l'expertise technique, l'engagement, la fiabilité, l'excellence et le respect. Nous partageons ces valeurs avec toutes nos parties prenantes, y compris nos fournisseurs.
- Nous défendons l'égalité des chances et la dignité au travail pour tous nos collaborateurs.
- Conformément à notre Code de conduite, nous nous opposons aux pots-de-vin et à la corruption, et respectons toutes les lois nationales et conventions internationales.
- Nous nous engageons fermement à lutter contre l'esclavage et la traite des êtres humains, conformément à notre Déclaration contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains.

Principe VI : nous apportons une contribution positive aux territoires dans lesquels nous vivons et travaillons

- Nous nous investissons auprès des communautés locales suivant notre stratégie technique, par exemple dans le domaine de l'éducation en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques.
- Nous favorisons l'engagement de nos collaborateurs dans des actions de bénévolat auprès des communautés et y apportons aussi un soutien financier.

Principe VII : nous communiquons en toute transparence

- Nous nous soumettons chaque année à un audit réalisé par un organisme tiers.
- Nous communiquons ouvertement sur nos résultats ESG en interne comme en externe.
- Nous demandons proactivement l'avis de nos collaborateurs et clients. Nous sommes à l'écoute de leurs préoccupations et intégrons leur feedback dans nos plans d'actions pour l'avenir.

3. Mise en œuvre

L'implémentation de la politique ESG sera périodiquement vérifiée dans le cadre des audits annuels ESG, des audits internes relatifs au QHSE et des contrôles ESG habituels.

4. Non-respect de cette politique

Conformément à notre Charte éthique, les infractions à nos politiques et directives ou aux lois locales entraîneront des mesures correctives ou disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Les incidents réels ou présumés de mauvaise conduite doivent être signalés via la Ligne Intégrité. Trescal garantit l'absence de représailles et la confidentialité, dans la mesure où cela est légalement possible, pour les signalements de bonne foi de tels manquements.

5. Abréviations

Abréviation	Description
ESG	Environnement, société et gouvernance
QHSE	Qualité, santé et sécurité, environnement (*Quality, Health & Safety and Environment*)

6. Références, pièces jointes et annexes

Code de conduite et Charte éthique

Politique d'égalité des chances et de dignité au travail

Charte QHSE

Politique environnementale, sociale et de gouvernance

Charte des meilleures pratiques

Recueil et traitement des signalements